



Réalisons
l'objectif de
2010

Ref.: SCBD/SEL/OJ/SG/55097

Le 27 juin 2006

NOTIFICATION¹

Objet: Décision VIII/5D sur l'Article 8 j) et des dispositions connexes: Invitation à soumettre des candidatures pour le comité consultatif de sélection du Fonds d'affectation spéciale

Madame, Monsieur,

La Conférence des Parties, par le biais de sa décision VIII/5 D, sur les mécanismes de financement compétents pour assurer la participation effective des communautés autochtones et locales aux travaux relatifs aux objectifs de l'article 8 j) et des dispositions connexes, a adopté les critères de fonctionnement du mécanisme de financement volontaire.

Conformément au texte contenu dans l'annexe à cette même décision, en ce qui concerne le choix des bénéficiaires de ce fonds d'affectation spéciale, le Secrétaire exécutif consultera, par voie électronique, le comité consultatif de sélection formé de sept représentants de communautés locales et autochtones nommés par les communautés locales et autochtones des sept régions géoculturelles² reconnues par le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones, et aussi le bureau de la Conférence des Parties.

J'aimerais donc inviter les représentants des communautés autochtones et locales de bien vouloir soumettre, **dans les meilleurs délais mais au plus tard le 30 septembre 2006**, la nomination de représentants qui seraient susceptibles de faire partie du comité consultatif de sélection. Pour faciliter le processus de sélection, les nominations devraient être accompagnées d'un *curriculum vitae* récent et d'une lettre émanant de l'organisation qui soumet la nomination, ainsi que des informations pertinentes sur cette même organisation. Les membres du comité consultatif de sélection seront choisis parmi les nominations reçues, en tenant compte de leur expertise et du rôle du groupe.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.

Ahmed Djoghlaif
Secrétaire exécutif

¹ Cette traduction n'est pas officielle, c'est une courtoisie du Secrétariat

² Les sept régions géoculturelles reconnues par le Forum permanent des Nations Unies sur les questions autochtones sont: l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Centrale et du Sud, les Caraïbes, l'Arctique (y compris l'Europe), l'Europe Centrale et Orientale, la région du Caucase, l'Amérique du Nord et le Pacifique

À l'attention des représentants de communautés autochtones et locales